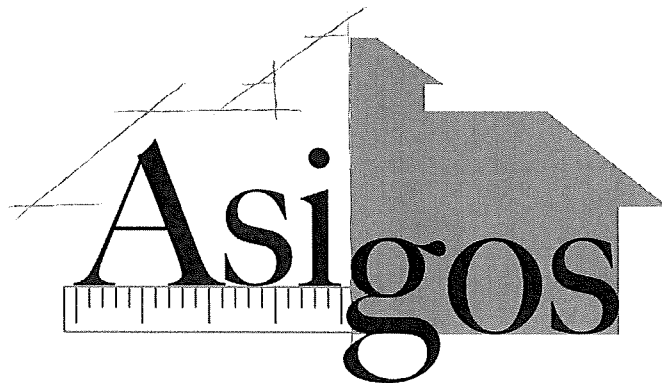




PRÉAVIS n° 07-2026 - Sollicitant un crédit d'étude de 7'250'000. – destiné à l'organisation d'une procédure de choix de mandataires en marché public et à la réalisation des phases d'étude et d'appel d'offres pour l'agrandissement du collège de l'Union à Prilly.

SOMMAIRE

1	Objet du préavis	3
2	Préambule	3
3	Constat et besoins	5
3.1	Besoins scolaires et programme.....	5
3.2	Étude de faisabilité (EF)	6
3.3	État du bâtiment existant.....	7
4	Description de la phase préliminaire, phases d'études et d'appel d'offres	9
4.1	Définition de la stratégie de sélection	9
4.2	Organisation et mise en œuvre de la procédure de sélection des mandataires.....	9
4.3	Développement du projet	9
4.4	Prestations couvertes par le crédit d'étude	9
4.5	Analyse chronologique	10
5	Aspects financiers.....	11
5.1	Estimation des coûts – Organisation de la procédure et honoraires	11
5.2	Amortissements et intérêts.....	11
6	Conclusion	12

Au Conseil intercommunal de l'ASIGOS

Prilly, le jeudi, 6 août 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1 Objet du préavis

Le présent document vise à solliciter un crédit d'étude destiné à l'organisation d'une procédure de choix de mandataires en marché public ainsi qu'à la réalisation des phases d'étude et d'appel d'offres pour l'agrandissement du collège de l'Union à Prilly.

Ce crédit couvrira toutes les prestations nécessaires à la planification et déroulement d'une procédure de choix des mandataires et les honoraires du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage pour son organisation ainsi que les honoraires de l'ensemble des mandataires et spécialistes retenus pour la réalisation de la phase d'études et la phase d'appel d'offres pour l'agrandissement du collège de l'Union.

2 Préambule

L'augmentation de la population à l'horizon 2032 prévue dans les communes membres de l'ASIGOS implique le besoin de construction de nouveaux sites scolaires, mais pour certains sites scolaires existants une augmentation du nombre de salles de classes et l'adaptation des infrastructures sportives existantes est à prévoir. Ceci est le cas du collège secondaire de l'Union.

Lors de la séance du 30 août 2022 de l'ASIGOS et la DEF-DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée) au sujet des prévisions scolaires et besoins pour les communes de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, un besoin d'augmentation de 11 salles de classes a été annoncé pour le collège de l'Union. Les salles spéciales et les installations sportives sont à adapter en conséquence.

Afin de comprendre le potentiel et la capacité du site pour accueillir le programme scolaire et sportif nécessaire, le Service Domaines & Bâtiments a mandaté en 2022 la réalisation d'une étude de faisabilité (EF). Les conclusions de l'étude ont été présentées au Codir de l'ASIGOS et un scénario de développement a été validé lors de la séance du Codir du 25.05.2023.

En plus de l'étude de faisabilité (EF), des nombreuses études techniques sur le collège de l'Union ont été mandatées par le Service Domaines & Bâtiments afin d'avoir une vision complète de l'état des lieux du site scolaire : audit des installations techniques CVSE, relevé d'une galerie technique enterrée, analyses des polluants dans le bâtiment et analyse détaillée des luminaires et sources lumineuses installées afin de les remplacer par du LED.

Cette phase d'études et analyse achevée, l'affaire avance et entre désormais dans une nouvelle phase nécessitant le lancement d'une procédure de sélection de mandataires (PS) en marché public afin d'engager les démarches nécessaires à la désignation de l'équipe de mandataires chargée du développement des phases d'études, mise en place d'une demande d'autorisation de permis de construction (PC) et la phase d'appel d'offres (AO).

L'ASIGOS est soumise au respect des dispositions cantonales et internationales en matière de marchés publics. À ce titre, l'ensemble des prestations liées à la réalisation du projet, tant pour les mandats d'architecte et de mandataires spécialisés que pour les futurs travaux de construction, sera adjudgé conformément à la Loi sur les marchés publics (LMP-VD), à son règlement d'application (RLMP-VD), ainsi qu'à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

Les procédures d'adjudication seront définies en fonction des valeurs seuils en vigueur et appliquées selon la nature des prestations concernées, qu'il s'agisse de services ou de travaux. Les appels d'offres seront organisés de manière à garantir la transparence des procédures, l'égalité de traitement entre les soumissionnaires et une utilisation efficiente des ressources publiques.

Afin de faciliter la lecture du présent préavis, les principales phases du développement d'un projet sont désignées dans le présent document par les abréviations suivantes :

- **EF** : Étude de faisabilité
- **AL** : Analyse préliminaire
- **PS** : Procédure de sélection mandataires
- **AP** : Avant-projet
- **PR** : Projet de l'ouvrage
- **PC** : Phase d'autorisation et procédure de construire
- **AO** : Phase appels d'offres
- **PE** : Phase de pré-exécution
- **EX** : Phase d'exécution
- **MS** : Mise en service

3 Constat et besoins

3.1 Besoins scolaires et programme

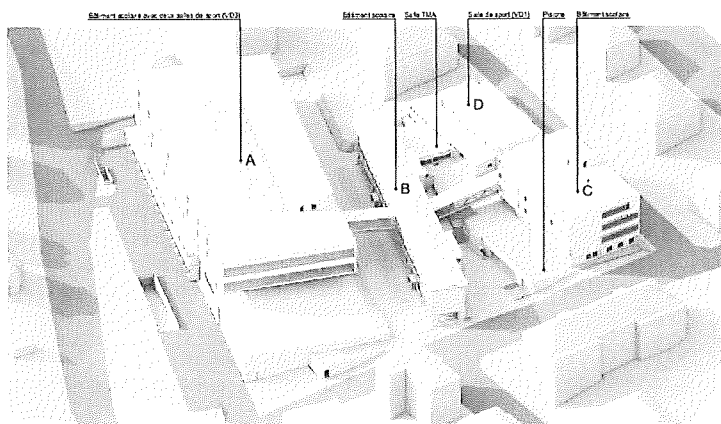
Le collège de l'Union accueille à l'heure actuelle les élèves du cycle secondaire 9-11S de tout le périmètre de l'ASIGOS, soit un total de 31 classes (le nombre peut varier légèrement selon les années). Lors de la séance du 30 août 2022 de l'ASIGOS et la DEF-DGEO au sujet des prévisions scolaires et besoins pour les communes membres, un besoin d'augmentation de 11 salles de classes a été annoncé pour ce site scolaire. Les salles spéciales et les installations sportives devront être adaptées en conséquence.

Début octobre 2022 le Service Domaines & Bâtiments a défini avec le SEPS (Service de l'éducation physique et du sport du Canton) le besoin en installations sportives pour ce site scolaire : pour 42 salles de classe (31 existantes + 11 supplémentaires), 4 modules de sport sont nécessaires. Ce besoin a été confirmé lors d'une deuxième séance en août 2025. Comme hypothèse de travail et pour donner suite au mandat politique reçu lors de la législature 2021-2026, il a été pris en considération que la piscine de Fontadel sera supprimée.

Une première proposition pour le programme des besoins scolaires a été défini avec la DEF-DGEO, le directeur de l'établissement, M. Corday, et le SEPS :

Salles d'enseignement et salles spéciales	Nombre actuel	Besoin	Total
Salle de classe	31	+ 11	42
Salle de sciences avec salle de préparation	4	+ 2	6
Salle de musique	2	0	2
Salle d'arts visuelles	3	0	3
Salle TMA	2	0	2
Salle ACT	2	0	2
Salle d'éducation nutritionnelle (cuisine)	2	0	2
Salle informatique	2	0	2
Salle de physique-math	2	0	2
Salle de dégagement	3	+ 5	8
Salle de petit dégagement – besoins particulières	0	+ 2	2
Salle d'études	4	0	4
Salle de classe de raccordement	2	0	2
Aula	1	0	1
Bibliothèque scolaire	1	0	1
Réfectoire	0	+ 1	1
Locaux professionnels			
Salle des maîtres et maîtresses	1	0	1
Cafétéria maîtres	1	0	1
Locaux administratifs	7	0	7
Locaux PPLS			
Bureaux, sale motricité, etc...	selon plans	0	selon plans
Infrastructures sportives			
Salles de sport simples et locaux annexes	3	+1	4
Piscine et locaux annexes, vestiaires	1	0	0
Abris PC			
Abris en utilisation	1	0	1
Abris désaffecté	4	0	4

Le site scolaire de l'Union



L'ASIGOS, au travers d'un DDP, est propriétaire de la parcelle n° 490 (surface 12'362 m²) et des constructions sises sur cette parcelle. Elle se situe au Chemin de l'Union, 1008 Prilly.

Les constructions comprennent les 4 bâtiments du collège de l'Union :

	N° ECA	Surface ECA	Volume ECA	Année de construction
Bâtiment A	1845	15'274 m ²	62'478 m ³	1987, rénové et agrandi en 2007
Bâtiment B	1412	2'608 m ²	10'153 m ³	1960, pas rénové
Bâtiment C	1721	3'169 m ²	15'786 m ³	1974, rénové en 2011
Bâtiment D	1412	855 m ²	4'685 m ³	1960, pas rénové

3.2 Étude de faisabilité (EF)

Afin de comprendre le potentiel et la capacité du site scolaire de l'Union pour accueillir le programme scolaire et sportif nécessaire, et à la suite de la proposition du Service Domaines & Bâtiments, le CODIR ASIGOS a adjugé fin 2022 la réalisation d'une étude de faisabilité (EF).

Le résultat de l'étude de faisabilité (EF) a permis à l'ASIGOS et au Service Domaines & Bâtiment de vérifier que l'implantation du programme scolaire et sportif nécessaire pour ce site scolaire est effectivement possible.

La solution retenue par l'étude de faisabilité (EF) propose la déconstruction des bâtiments B et D, très vétustes, pour permettre ainsi la construction d'un nouveau bâtiment scolaire accueillant l'ensemble du nouveau programme scolaire ainsi qu'une nouvelle salle de sport double. La volonté de l'ASIGOS avec ce projet est d'offrir aux élèves du collège de l'Union, en plus d'un nouveau bâtiment scolaire, des aménagements extérieurs de qualité. La déconstruction du bâtiment B permettra la création d'un nouveau préau d'école arborisé et vert, qui connectera de plein pied les 3 bâtiments scolaires.

Le nouveau bâtiment devra répondre de façon exemplaire aux principes du développement durable et respecter l'ensemble des normes en vigueur en lien avec la construction, personnes à mobilité réduite, protection incendie, etc. Le projet devra trouver le juste équilibre entre les aspects liés à l'énergie, à la sécurité et à l'économie de moyens.

3.3 État du bâtiment existant

A. Installations techniques CVSE

Afin de pouvoir évaluer d'une manière approfondie l'état des bâtiments existants du collège de l'Union, le CODIR de l'Asigos a mandaté la réalisation d'un relevé et d'un audit des installations techniques CVSE en début 2025. Un repérage complet a permis d'établir des plans de coordination technique.

Chauffage raccordé sur conduite à distance (CAD)

- Le site scolaire est raccordé au réseau de chauffage à distance. L'introduction se fait au bâtiment A et les conduites transitent via une galerie technique depuis une sous-station dans le bâtiment B vers les bâtiments C et D. L'agrandissement et les futures constructions y seront raccordés.
- Distribution de chauffage :
 - Bâtiments B et D (non rénovés) : Radiateurs d'origine avec vannes thermostatiques.
 - Bâtiment A (extension 2007) : Chauffage au sol.
 - Bâtiment D (salle de sport) : Paroi chauffante d'origine.
- La consommation annuelle moyenne de chaleur du collège de l'Union est d'environ 667'000 kWh.
- La consommation annuelle moyenne de chaleur de la piscine (bâtiment C) est d'environ 303'700 kWh.

Ventilation

- Ventilation naturelle : salles de classes des bâtiments A, B et C et l'ensemble des locaux du bâtiment B (y-c. locaux sanitaires).
- Ventilation mécanique (monoblocs) : Les salles spéciales et les deux salles de sport du bâtiment A.
- Un système d'extraction est présent dans les locaux sanitaires et vestiaires des bâtiments A et C.
- Un monobloc désaffecté est présent dans les vestiaires de la salle de sport du bâtiment D, non rénové.

Sanitaire

- Les appareils sanitaires des bâtiments A et C ont été tous remplacés lors des travaux de rénovation de 2007 et 2011. En revanche, l'appareillage des bâtiments B et D est d'origine, à analyser pour réemploi potentiel.
- La consommation annuelle moyenne d'eau du collège de l'Union est d'environ 1'350 m³.
- La consommation annuelle moyenne d'eau de la piscine (bâtiment C) est d'environ 10'500 m³.

Électricité

- L'installation électrique a été rénovée dans les bâtiments A et C. Par contre, dans les bâtiments B et D, même si entretenue correctement, l'installation est vétuste.
- Des contrôles OIBT sont effectués régulièrement pour l'ensemble des installations du site scolaire.
- Les tableaux numériques d'affichage (ANF) du bâtiment B doivent être récupérés et stockés pour le futur bâtiment.
- La consommation annuelle moyenne d'électricité au collège de l'Union est d'environ 229'400 kWh.
- La consommation annuelle moyenne d'électricité de la piscine (bâtiment C) est d'environ 163'000 kWh.

Installation solaire photovoltaïque

- Les bâtiments A et C sont équipés de panneaux photovoltaïques en toiture.
- Mise en service en 2014, l'installation permet un taux d'autoconsommation entre 40% et 50%.
- L'installation du bâtiment « A » a une puissance totale de 140.76 kWc.
- L'installation du bâtiment « C » a une puissance totale de 40.035 kWc.

B. Éclairage – Transition Fluo-LED

Suite à l'approbation d'un préavis, l'ASIGOS a octroyé un crédit en début 2024 pour le remplacement complet des sources fluorescentes/halogènes par du LED. Ces travaux, pilotés par le Service Domaines & Bâtiments, ont débuté au premier trimestre 2026 et sont hors du projet de rénovation/agrandissement.

C. Enveloppe thermique et physique du bâtiment

Aucun assainissement thermique global n'est prévu pour les enveloppes des bâtiments à conserver. Le bâtiment C a été rénové en 2011, mais la partie 1987 du bâtiment A n'a pas été touchée lors des travaux de rénovation de 2007.

Le service Domaines & Bâtiments préconise toutefois l'établissement d'un certificat CECB+ pour les bâtiments A et C à conserver.

D. Sécurité technique et détection incendie

Développement d'un nouveau concept global de sécurité et détection incendie pour l'ensemble du site scolaire, intégrant le futur bâtiment et vérifiant l'existant (éclairage de sécurité inclus).
Refonte du système de contrôle d'accès (serrures électroniques à badge/carte).
Contrôle et vérification des champs de vision de la vidéosurveillance actuelle.

E. Relevé de la galerie technique existante

Une galerie technique enterrée (installations électriques, conduites d'eau, ancienne installation de gaz et les conduites du CAD) relie les bâtiments existants B, D et C.
Un relevé a été réalisé par un bureau de géomètre pour permettre aux futurs mandataires de statuer sur son maintien ou sa modification.

F. Polluants dans le bâtiment

Amiante : Présence avérée dans le bâtiment A (linoléum, joints, fibrociment) et les bâtiments B et D (colle de faïence, mastic, joints). Le bâtiment C est considéré sans amiante (lourde transformation 2002-2006).
Un diagnostic complet avant-travaux de polluants dans le bâtiment (amiante, plomb, PCB) est requis avant la déconstruction de B et D. Un assainissement de l'amiante est à prévoir pour le bâtiment A (à maintenir), avec un phasage garantissant la sécurité des utilisateurs du site.

Le collège de l'Union a participé à un projet pilote de la DGE concernant le radon avec l'installation de capteurs passifs. Ce projet a permis de constater qu'aucune trace de radon n'est présente sur le site.

G. Génie civil et normes sismiques

En réponse à la norme SIA 268/82017 « Maintenance des structures porteuses – Séismes » et afin de respecter les obligations légales imparties aux propriétaires immobiliers, l'ASIGOS va lancer une vérification parasismique des bâtiments à conserver (A et C). Le futur mandataire Ingénieur civil devra également évaluer leur statique globale et valider la faisabilité des déconstructions et transformations.

H. Accessibilité personnes à mobilité réduite

Le site est classé en catégorie I selon la norme SIA 500 : constructions ouvertes au public.
Un diagnostic va être lancé pour auditer l'accessibilité des circulations, marquages escaliers, vestiaires, etc. des bâtiments A et C (déjà dotés d'ascenseurs et WC PMR). Les nouvelles constructions et aménagements extérieurs devront être exemplaires en matière d'accessibilité universelle et mise en accessibilité pour toutes et tous.

I. Réemploi

La notion du réemploi fait partie intégrante des Directives en Construction Durable de la Ville de Prilly.
Les bâtiments B et D, à démolir, serviront de « ressource » de matériaux de construction pour le nouveau bâtiment. Un mandataire spécialisé réalisera un inventaire détaillé et accompagnera le projet pour maximiser le réemploi des matériaux dans la future construction.

J. Abris de protection civile

Abris PC désaffectés et utilisés comme stockage :
Bâtiment A – surface env. 240 m²
Bâtiment B – surface env. 115 m²
Bâtiment C – surface env. 235 m²
Bâtiment D – surface env. 125 m²

Abri PC actif (Poste de commandement PC QII) : Situé au sous-sol du bâtiment A (surface env. 1 100 m²). Il sera rigoureusement maintenu en l'état ; aucune intervention n'est prévue dans ces locaux.

4 Description de la phase préliminaire, phases d'études et d'appel d'offres

4.1 Définition de la stratégie de sélection

La première étape, correspondant à la **phase d'analyse préliminaire (AL)**, consiste à définir la stratégie de sélection des mandataires la plus adaptée au projet d'agrandissement du collège de l'Union. Elle comprend notamment l'actualisation de l'estimation des coûts du projet établie lors des études de faisabilité, ainsi que l'analyse comparative des différentes procédures envisageables au regard des objectifs du Maître de l'Ouvrage, des contraintes propres au projet, des ressources nécessaires à leur mise en œuvre et du cadre légal et réglementaire applicable en matière de marchés publics.

L'actualisation de l'estimation des coûts établie lors des études de faisabilité permettra de tenir compte de l'évolution des conditions-cadres et de disposer d'une base financière actualisée pour l'analyse comparative des procédures et la poursuite du projet.

Sur la base de ces éléments, le choix de la procédure visera à identifier la solution offrant les meilleures garanties pour répondre aux ambitions architecturales, fonctionnelles, temporelles, techniques et économiques du projet, dans le respect du cadre légal applicable.

À l'issue de cette phase d'analyse, les conclusions des études réalisées, la procédure recommandée ainsi que les principaux éléments ayant conduit à ce choix permettront au Maître de l'Ouvrage de valider l'orientation à retenir avant d'engager l'organisation et la mise en œuvre de la procédure de sélection des mandataires.

4.2 Organisation et mise en œuvre de la procédure de sélection des mandataires

Après validation de la stratégie, cette étape se poursuivra par la préparation, l'organisation et la mise en œuvre de la procédure retenue. Cette phase, dénommée **procédure de sélection des mandataires (PS)**, comprendra notamment l'élaboration des documents nécessaires à son lancement, la constitution du jury ou du collège d'experts, selon la procédure retenue, la mobilisation des spécialistes nécessaires, ainsi que l'ensemble des prestations administratives, techniques et logistiques requises pour garantir son bon déroulement.

4.3 Développement du projet

Pour donner suite à la désignation des mandataires, les étapes suivantes auront pour objectif de développer, d'approfondir et de concrétiser les orientations retenues, tout en précisant et en consolidant progressivement les coûts et le calendrier du projet jusqu'à la préparation des appels d'offres de travaux.

La **phase d'avant-projet (AP)** permettra, sur la base des études préalablement réalisées et des résultats de la procédure de sélection, de développer et de préciser la solution retenue, d'en approfondir les aspects architecturaux, fonctionnels et techniques et d'en vérifier l'adéquation avec les objectifs du Maître de l'Ouvrage.

La **phase de projet de l'ouvrage (PR)** permettra de poursuivre le développement et la coordination du projet avec l'ensemble des mandataires et spécialistes concernés. Les solutions architecturales, constructives et techniques seront approfondies et coordonnées afin d'aboutir à un projet suffisamment défini pour permettre sa réalisation. Les coûts et le calendrier du projet seront parallèlement consolidés.

La procédure de **demande d'autorisation de construire (PC)** comprendra l'élaboration de la coordination des documents nécessaires au dépôt de la demande de permis de construire ainsi que le suivi de la procédure jusqu'à l'obtention de l'autorisation.

La **phase d'appel d'offres (AO)** comprendra l'élaboration des documents nécessaires à la mise en concurrence des entreprises et fournisseurs en vue de la préparation des appels d'offres des travaux.

4.4 Prestations couvertes par le crédit d'étude

Le crédit d'étude demandé couvrira l'ensemble des prestations nécessaires à la poursuite du projet depuis l'actualisation de l'estimation des coûts et la définition de la stratégie de sélection des mandataires jusqu'à la préparation des appels d'offres des travaux.

Il couvrira les prestations du bureau DMO relatives à l'actualisation de l'estimation des coûts, à la définition de la stratégie de sélection des mandataires ainsi que à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre de la procédure retenue. Il couvrira également les prestations des mandataires et spécialistes nécessaires au développement de l'avant-projet, du projet de l'ouvrage, à la procédure de demande d'autorisation de construire et à la préparation des appels d'offres de travaux.

Le crédit intégrera également les prestations des experts et, selon la procédure retenue, des membres du jury ou du collège d'experts, ainsi que les frais annexes et les ressources internes du Maître de l'Ouvrage nécessaires au déroulement de la procédure et au développement du projet.

4.5 Analyse chronologique

L'octroi du crédit d'étude demandé par le biais du présent préavis permettra à l'ASIGOS, par l'intermédiaire du Service Domaines & Bâtiments de la Ville de Prilly, de conduire la phase de procédure de sélection des mandataires (PS) en marché public, puis de réaliser la phase d'appels d'offres (AO) nécessaire à l'agrandissement du collège de l'Union.

Sur la base du projet issu de la phase de procédure de sélection des mandataires (PS), les mandataires retenus réaliseront les phases d'avant-projet (AP), projet de l'ouvrage (PR), de procédure d'autorisation de construire (PC) ainsi que d'appels d'offres (AO). Ces prestations permettront, d'une part, d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet et, d'autre part, de constituer les éléments techniques, financiers et administratifs nécessaires à l'établissement du préavis de crédit de réalisation couvrant les phases de pré-exécution (PE), d'exécution (EX) et de mise en service (MS)

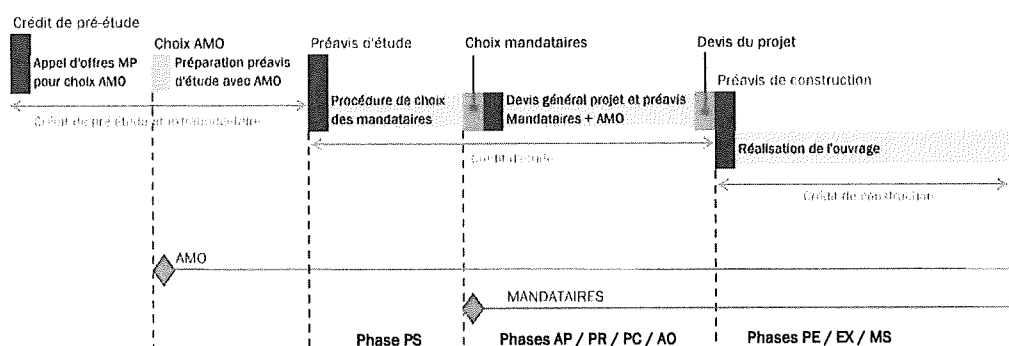
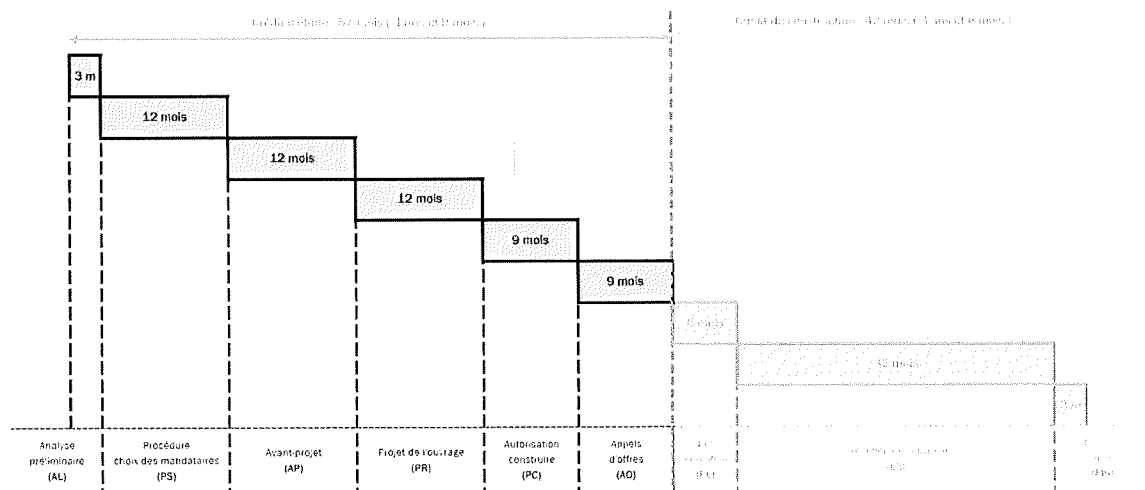


Schéma général de gouvernance et de financement du projet *



Planning prévisionnel des phases du projet *

* Les durées présentées sont des estimations établies sur la base des connaissances actuelles et devront être adaptées en fonction de l'évolution du projet.

5 Aspects financiers

5.1 Estimation des coûts – Organisation de la procédure et honoraires

Bureau DMO / Ville de Prilly (arrondi)	CHF	1'900'000,00
Prestations mandataires et spécialistes (arrondi)	CHF	5'350'000,00
Montant brut HT	CHF	6'666'431,08
TVA	8,1% CHF	539'980,92
Sous-total TTC avant arrondissement	CHF	7'206'412,00
Arrondi	CHF	43'588,00
Total net TTC	CHF	7'250'000,00

5.2 Amortissements et intérêts

Budget d'investissement	Total	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Montant en CHF arrondis</i>						

Dépenses	7 250 000	100 488	398 865	1 067 483	2 760 964	2 922 200
Subventions (à titre indicatif)	0	0	0	0	0	0
Participations ou autres	0	0	0	0	0	0
Total investissements net	7 250 000	100 488	398 865	1 067 483	2 760 964	2 922 200

Paramètres de base

Durée d'amortissements	10
Année début de l'amortissement	2031
Année bouclage du préavis	2040
Taux d'intérêts moyen	1.50%

Budget de fonctionnement	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Montant en CHF arrondis</i>					

Charge d'intérêts	0	1 500	7 500	23 500	64 900
Charge d'amortissements	0	0	0	0	0
Autres charges d'entretien					
Total charges fonctionnement	0	1 500	7 500	23 500	64 900

Total revenus fonctionnement

Total net	0	1 500	7 500	23 500	64 900
------------------	----------	--------------	--------------	---------------	---------------

6 Conclusion

Au vu des éléments présentés, le CoDir vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'ASIGOS

- ayant eu connaissance du préavis ASIGOS n°07-2026 ;
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

prend acte

- de l'amortissement sur une période de 10 ans, dès la fin des études, soit en 2031 ;
- que la charge d'intérêts maximale est estimée à CHF 64'900.— en 2030 avant de décroître.

décide

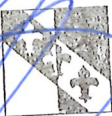
- 1) d'accepter le préavis n°07-2026 au conseil intercommunal tel que présenté ;
- 2) d'accorder au CoDir un crédit d'étude de **CHF 7'250'000.— TTC** destiné à l'organisation d'une procédure de choix de mandataires en marché public et à la réalisation des phases d'étude et d'appel d'offres pour le projet d'agrandissement du collège de l'Union à Prilly.
- 3) de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
- 4) d'autoriser le CoDir à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Ainsi adopté par le CoDir dans sa séance du 18.09.2026

Au nom du Comité de direction

Le Président

Tony Capuano



ASIGOS

La Secrétaire

Nathalie Prior

